



PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26.02.2026

Nombre de Conseillers en exercice : 21
Nombre de Conseillers présents : 13 / 15 (à partir du bordereau n°1)
Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de Conseillers représentés : 18/ 21(à partir du bordereau n°1)
Date convocation : 12.02.2026

Le Conseil Municipal de REDENE, légalement convoqué, s'est assemblé en session ordinaire, le jeudi 26 février 2026, à 19h00 en la salle du Conseil, Mairie, sous la présidence de M. Yves BERNICOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : BERNICOT Yves, MAGUER Alain, ROBERT-ROCHER Lorette, BOUGUENNEC Yannick, LABBE Sylvie, , MARISCAL Lionel, FIAMMINGO Jean-Luc, PONDAVEN Raymond, BUQUEN Muriel, HARRAULT Stéphanie, NAYARADOU Nadine, COLLINS Leslie, LE GALL Jean-Pierre, ULVE Christophe (à partir du bordereau n°1), PORTIER Laurent (à partir du bordereau n°1),

ABSENTS EXCUSES : PRAT Cyrille, CABON Vanessa, TURPIN Gwenn, BERTHELOT Stéphane, LE FLOCH Tifen, ULVE Christophe (uniquement pour le vote du PV), PORTIER Laurent (uniquement pour le vote du PV), GEORGEL Bruno,

REPRESENTÉS :

- GEORGEL Bruno a donné pouvoir à ROBERT-ROCHER Lorette,
- BERTHELOT Stéphane a donné pouvoir à MAGUER Alain,
- LE FLOCH Tifen a donné pouvoir à NAYARADOU Nadine,
- CABON Vanessa a donné pouvoir à LABBE Sylvie
- TURPIN Gwen a donné pouvoir à LE GALL Jean-Pierre,
- PRAT Cyrille a donné pouvoir à PORTIER Laurent

SECRETAIRE DE SEANCE : COLLINS Leslie

Procès-Verbal de la dernière séance (18/12/2025)

Le Procès-verbal du dernier conseil municipal est soumis à la validation des membres de l'assemblée.

Vote :

Après délibération, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la dernière séance.

Adopté à l'unanimité par 18 Voix Pour

0 Voix Contre ; 0 Abstention

1. Finances : Budget Principal - Vote du Compte financier unique 2025,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°3 du Conseil municipal en date du 10 avril 2025, adoptant le budget primitif 2025,
Vu la délibération n°22 du conseil municipal en date du 26 juin 2025 adoptant la décision modificative n°1,
Vu l'avis de la Commission Finances et vie économique réunie le 10 février 2026,

Il est présenté le résultat suivant :

Résultat de l'exercice 2025 (fonctionnement) :	357 455,84 €
Résultat antérieur reporté	+ 282 708,91 €
Résultat de clôture en fonctionnement	+ 640 164,75 €
Résultat de l'exercice 2025 (investissement) :	- 195 295,34 €
Résultat antérieur reporté	- 282 877,67 €
Résultat de clôture en investissement	- 478 173,01 €

Il est constaté que le résultat de clôture est de + 640 164,75 € en fonctionnement et de - 478 173,01 € en investissement.

En raison d'un problème informatique national touchant le logiciel comptable de Bercy, la Trésorerie n'est pas en mesure d'adresser les comptes financiers uniques définitifs.

Par conséquent, il ne sera pas possible de soumettre la délibération aux votes, la délibération sera représentée lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

Arrivée de Laurent PORTIER à 19h05

M. le Maire présente l'exécution budgétaire 2025.

Arrivée de Christophe ULVE à 19h18

2. Finances : Budget Annexe Activités économiques - Vote du Compte financier Unique 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°5 du Conseil municipal en date du 10 avril 2025, adoptant le budget 2025,

Vu l'avis de la Commission Finances et vie économique réunie le 10 février 2026,

Il est présenté le résultat suivant :

Résultat de l'exercice 2025 (exploitation) :	3 642,94 €
Résultat antérieur reporté	+ 32 452,02 €
Résultat de clôture en exploitation	36 094,96 €
Résultat de l'exercice 2025 (investissement) :	9 888,11 €
Résultat antérieur reporté	- 5 821,15 €
Résultat de clôture en investissement	4 066,96 €

Il est constaté que le résultat de clôture est de + 36 094,96 € en exploitation et de + 4 066,96 € en investissement.

En raison d'un problème informatique national touchant le logiciel comptable de Bercy, la Trésorerie n'est pas en mesure d'adresser les comptes financiers uniques définitifs.

Par conséquent, il ne sera pas possible de soumettre la délibération aux votes, la délibération sera représentée lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

M. le Maire présente l'exécution budgétaire 2025.

3. Finances : Demande de subvention – TNE

Vu l'avis de la Commission Finances et vie économique en date du 10 février 2026,

M. le Maire explique que le Conseil départemental du Finistère a comme objectif d'accélérer la transition numérique du Finistère et d'accompagner l'arrivée du très haut débit en développant les usages du numérique. Le Conseil départemental souhaite contribuer activement à l'excellence du système scolaire finistérien en passant par un équipement numérique de qualité.

Le Département a souhaité s'investir plus particulièrement auprès des élèves d'écoles primaires, des collèges et des lycées au travers du dispositif des « Territoires Numériques Educatifs » (TNE), intégré à France 2030, dans son volet « numérique éducatif ». Le Finistère fait partie des dix départements retenus.

Le Conseil départemental du Finistère est chef de file des collectivités pour le déploiement du dispositif des Territoires Numériques Éducatifs. Ce dispositif concerne plusieurs publics : les élèves (de la maternelle au lycée), les familles et les enseignants.

Il permet de mobiliser le numérique pour favoriser la continuité pédagogique et la réussite éducative des élèves en agissant sur 4 volets :

- l'équipement des élèves et des établissements scolaires ;
- la mise à disposition des ressources numériques pour les enseignants et les élèves ;
- la formation des enseignants des 1er et 2nd degrés ;
- l'accompagnement des parents et des familles.

Les équipements préconisés visent, par un usage des ressources et des outils mis à disposition, à enseigner, conduire en classe des activités d'apprentissage et donner aux élèves des éléments d'une culture numérique.

L'équipe pédagogique de l'école du Marronnier a présenté un projet intitulé :

- Apprendre à parler et à comprendre : le numérique au service des tout-petits

Le projet présente le budget prévisionnel suivant :

DEPENSES	Montant TTC	RESSOURCES	Montant TTC	%
Acquisition de matériel (Équipement de 3 classes en Vidéoprojecteurs interactifs)	4 863,00 €	Aides publiques sollicitées Dispositif TNE	3 404,00 €	70,00
		Autofinancement	1 459,00 €	30,00
TOTAL	4 863,00 €	TOTAL	4 863,00 €	100%

Vote :

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter les aides de l'Académie et du Conseil départemental, ainsi que les aides de tout autre organisme pouvant apporter un soutien financier,
- **ACCEPTE** de pouvoir bénéficier des subventions du fonds France 2030 par l'intermédiaire du Département,
- **S'ENGAGE** à respecter le règlement financier adopté par le Département,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité par 21 Voix Pour

0 Voix Contre ; 0 Abstention

M. le Maire présente la demande de l'école d'équiper deux classes en vidéoprojecteurs interactifs, et explique qu'en Commission Finances et Vie économique, il a été proposé d'acquérir du matériel pour 3 classes afin de renouveler les équipements les plus anciens. Il rappelle que ce dispositif est ouvert pour la dernière année, même si c'était déjà le cas, l'an passé.

Mme BUQUEN demande si la Commune accompagnera l'achat dans le cas où la subvention ne serait pas obtenue. M. le Maire répond par l'affirmative en précisant que les dépenses auraient peut-être été étalées dans le temps. Il ajoute qu'il y a régulièrement des achats d'équipements pour l'école et que cela se poursuivra. Il précise qu'il est important de s'inscrire dans ce dispositif car les conditions financières pour la Commune sont favorables.

4. Intercommunalité : Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges du 05 novembre 2025

Le IV de l'article 1609 nonies C du CGI prévoit la création entre l'EPCI et ses communes membres d'une commission chargée d'évaluer le montant des charges transférées (CLECT). La commission locale d'évaluation des transferts de charges de Quimperlé Communauté s'est réunie le 5 novembre 2025 à 18h00 dans les locaux de Quimperlé Communauté, afin de traiter des transferts de compétences suivants :

Transfert de compétence Maison France Service

Compte-tenu des éléments présentés, la commission a proposé qu'un transfert de charges d'un montant de 15 912 € soit retenu pour la commune de Quimperlé.

Gestion des eaux pluviales urbaines

Compte-tenu des éléments présentés, la commission a proposé de retenir un transfert de charges d'un montant de 287 590 € au titre de 2025 pour les communes de Bannalec (66 291 €), Mellac (5 263 €), Quimperlé (214 022 €) et Riec-sur-Bélon (2 014 €).

Ces transferts de charges seront imputés sur les attributions de compensation d'investissement des communes concernées.

Ces transferts de charges devront être annulés en 2026 afin de préserver le principe de neutralité financière du transfert de charges.

Conformément à l'article L5211-5 II du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport de la CLECT a été adopté à l'unanimité, lors de cette séance du 5 novembre 2025 par les membres présents. Il doit faire l'objet, dans les 3 mois, d'une approbation par la majorité qualifiée des deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population.

Vote :

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le rapport présenté par la Commission Locale d'évaluation des charges transférées du 5 novembre 2025 ;

Adopté à l'unanimité par 21 Voix Pour

0 Voix Contre ; 0 Abstention

5. Commande publique : Rénovation énergétique du Restaurant scolaire – passation d'un avenant

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la Délibération du conseil municipal n°11 du 10 avril 2025

Vu l'avis de la Commission Finances et vie économique en date du 10 février 2026,

M. le Maire explique que lors des travaux, il a été nécessaire de compléter les travaux comme suit :

- Revêtement de sols souples : création d'une douche à l'italienne.

Lot n°	Entreprises	Montant initial HT	Avenants précédents	%	Avenant février 2026	%	Nouveau montant HT
01 – Aménagements extérieurs	Infructueux	/					/
02 – Gros œuvre – Modification de l'existant	SATEM	74 500,00 €	-2218,5 €	2,97			72 281,50 €

03 – Couverture	LE QUIMPEROISE D'ENVELOPPE DU BATIMENT	19 606,00 €					19 606,00 €
04 – Isolation thermique par l'extérieur	EVENO ISOLATION	60 848,77 €					60 848,77 €
05 – Menuiserie extérieure - Serrurerie	LES MENUISIERS BRETONS	67 615,00 €	1044,00 €	1,54			68 659,00 €
06 – Cloisons sèches – Isolation – Plafonds suspendus	LE MOUILLEC	29 015,87 €					29 015,87 €
07 – Menuiseries intérieures bois	SEBACO	15 916,26 €					15 916,26 €
08 – Revêtements de sols souples	SOLS DE CORNOUAILLE	15 679,80 €			2 274,77 €	14,51	17 954,57 €
09 – Peinture	SEBACO	14 688,66 €	975,89 €	6,64			15 664,55 €
10 – Electricité	ELECTRICITE DE CORNOUAILLE	12 474,69 €	1291,90 €	10,35			13 766,59 €
11 - Plomberie – sanitaire - Ventilation	REMOT	20 550,00 €	+ 1 970,00 €	9,59			22 520,00 €
12 – Toile Tendue	RAULT	54 007,00 €					54 007,00 €
		384 902,05 €	3 063,29 €		2 274,77 €		390 240,11 €

M. le Maire propose de retenir les propositions d'avenants suivantes :

Le nouveau montant du marché s'élève à 390 240,11 € HT.

Vote :

Après délibération, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant en plus-value de plus de 5% du montant initial du marché, avec l'entreprise susmentionnée,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité par 21 Voix Pour

0 Voix Contre ; 0 Abstention

M. le Maire explique qu'initialement au projet, étaient prévus un bac à douche et une cabine. Lors des travaux, ils ont été remplacés par un receveur à l'italienne pour une utilisation plus flexible de la pièce.

6. Culture : Convention de développement de la lecture publique liant Quimperlé Communauté et les communes pour les médiathèques, ludo-médiathèque et ludothèque

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire de Quimperlé Communauté en date du 11 décembre 2025,

Vu l'avis de la Commission « Culture, Communication » en date du 18 novembre 2025

Par délibération du 7 novembre 2024, le Conseil communautaire approuvait le nouveau plan de développement de la lecture publique d'une durée de 6 ans sur son territoire, puis, par délibération en date du 25 septembre 2025, le développement du jeu et du jouet dans le réseau des médiathèques, au sein du plan.

La mise en œuvre de ce plan, document général de référence, se concrétise, comme pour le 1er plan, par voie de convention avec les communes adhérentes pour leur médiathèque et ludothèque.

Cette convention définit les engagements réciproques, entre la communauté et les communes adhérentes.

L'adhésion au plan s'appuie sur l'engagement des communes à atteindre des objectifs et des critères déclenchant, comme lors du 1er plan, des aides communautaires en fonctionnement et en investissement, selon le type d'équipement.

Les critères et objectifs du plan sont présentés en annexe de la convention, par typologie d'équipements. On y retrouve les mêmes critères que pour le 1er plan :

Pour le fonctionnement :

- Surface minimum du lieu à atteindre,
- Personnel ETP à atteindre,
- Horaire d'ouverture au public, à atteindre,
- Budget d'acquisition de documents dédié par la commune, à atteindre.

Nouveauté en lien avec le développement du jeu et du jouet dans le réseau :

- Un nouvel équipement entre dans le réseau : la Ludo de Clohars-Carnoët.
- Un nouveau critère rattaché à des objectifs est introduit : Budget d'acquisition de jeux-jouets dédié par la commune, à atteindre.

Pour l'investissement, et dans la continuité du 1er plan :

- Aide à l'équipement en RFID HF des médiathèques du réseau afin de préparer la future circulation des documents avec préfiguration du service de navette,
- Aide à la construction de la future médiathèque de Locunolé sous forme de fonds de concours d'ajustement, conditionné aux respects des critères du plan et à une ouverture de l'équipement avant le 31/12/2028.

Nouveauté en lien avec le développement du jeu et du jouet dans le réseau :

- Aide à l'acquisition du fonds initial jeux et jouets pour la future ludo-médiathèque de Quimperlé > approuvée par délibération du conseil communautaire du 13 novembre 2025

Par ailleurs, comme pour le 1er plan, l'engagement financier de la communauté se concrétise aussi par :

- La prise en charge de la carte Matilin,
- La prise en charge d'actions de coordination et de services mutualisés.

Nouveauté en lien avec le développement du jeu et du jouet dans le réseau :

- La prise en charge de l'intégration du catalogue de la Ludo au catalogue Matilin.

Enfin et pour rappel, adhérer au plan pour la commune, c'est :

- Tendre à une offre de lecture publique une offre ludique fondées sur les critères du Plan tels que présentés dans les fiches annexes de la convention,
- Respecter les règles communes de tarification et de prêt concernant la carte unique
- Respecter les règles communes du schéma d'accessibilité,
- Faciliter l'implication des médiathécaires dans la participation aux réunions mensuelles et aux groupes de travail du réseau
- Encourager les salariés et bénévoles à participer aux formations proposées par Quimperlé communauté et la BDF dans le cadre du plan de formation du réseau
- Participer à une politique documentaire concertée ...

Aides au fonctionnement :

- Pour l'achat de documents :

TYPOLOGIE – 16 équipements	MODALITES DE CALCUL
10 médiathèques de proximité : Arzano, Baye, Guilligomarc'h, Le Trévoux, Locunolé, Mellac, Querrien, Rédéné, Saint-Thurien, Tréméven	Pop DGF x 0,375 5
Médiathèques rayonnantes : Clohars-Carnoët, Moëlan-mer, Scaër, Bannalec, Riec-sur-Bélon	Pop DGF x 0,6 1

Pour l'achat de de jeux/jouets :

TYPOLOGIE – 16 équipements	MODALITES DE CALCUL
10 médiathèques de proximité : Arzano, Baye, Guilligomarc'h, Le Trévoux, Locunolé, Mellac, Querrien, Rédéné, Saint-Thurien, Tréméven	DEPENSES N-1 x 50% 250€/an/commune
Médiathèques rayonnantes : Clohars-Carnoët, Moëlan-mer, Scaër, Bannalec, Riec-sur-Bélon	DEPENSES N-1 x 50% 750€/an/commune
Médiathèque urbaine évoluant en ludo-médiathèque : Quimperlé	DEPENSES N-1 x 80% 6400€/an/commune

Aides à l'investissement :

- Aide à l'acquisition du fonds initial jeux et jouets pour la future ludo-médiathèque de Quimperlé à hauteur de 80% de ses achats, toutes subventions déduites,
- Aide à l'équipement en RFID HF des médiathèques du réseau afin de préparer la future circulation des documents avec préfiguration du service de navette,
- Aide à la construction de la future médiathèque de Locunolé sous forme de fonds de concours d'ajustement, conditionné aux respects des critères du plan (normes en termes de surfaces et de personnel, services), et à une ouverture de l'équipement avant le 31/12/2028.

Il est proposé de faire coïncider la date d'échéance de la convention-type avec celle du plan de développement de la lecture publique, soit pour une période à compter du 11 décembre 2025 jusqu'au 07 novembre 2030.

Vote :

Après délibération, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention type ci-annexée liant Quimperlé Communauté et les Communes adhérents,
- **AUTORISE M.** le Maire à signer la convention et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité par 21 Voix Pour

0 Voix Contre ; 0 Abstention

7. Vie courante : Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et à la délibération n°7 du Conseil municipal du 23 mai 2020 portant délégation à M. le Maire pour la durée de son mandat, il rend compte des décisions prises depuis la séance du Conseil municipal du 18 décembre 2025 :

- Fourniture d'un bureau ergonomique assis-debout électrique auprès de AG Buro pour un montant de 459,58 € HT,
- Fourniture d'un écran et prestation d'installation d'un poste informatique par EGIT pour un montant de 239,17 € HT,
- Fourniture d'un ordinateur portable et prestation d'installation par EGIT pour un montant de 764,17 € HT,
- Fourniture de deux fauteuils par UGAP pour un montant de 795,62 € HT,
- Remplacement de LED par le SDEF pour un montant de 1 125,00 € HT,
- Rénovation de 5 points lumineux – Chemin des écoliers par le SDEF pour un montant de 7 000 € HT,
- Contrat d'abonnement pour des messageries Exchange et des licences M365, plus la sauvegarde et l'antispam pour un montant mensuel de 508,34 HT et une prestation de configuration et de migration de 5 658€ HT.

- Prestation d'intervention nature à l'école Notre Dame de Lorette, 5 séances, par Natur'au fil pour un montant de 1230 € HT,
- Prestation d'intervention nature à l'école du Marronnier, 7 séances, par Natur'au fil pour un montant de 1640 € HT,

Le Conseil municipal prend acte du compte rendu des décisions prises depuis le Conseil municipal du 18 décembre 2025.

QUESTIONS DIVERSES

QUART D'HEURE CITOYEN

Informations :

- Elections municipales des 15 et 22 mars :

Les scrutins se dérouleront les dimanches 15 et 22 mars prochain de 8h à 18h.

Les plannings des permanences seront établis début mars.

En cas d'impératif sur l'une des deux dates, les élus sont invités à signaler leurs absences, en mairie, dès que possible.

- Remerciements :

M. le Maire adresse ses remerciements à l'ensemble des élus qui ont pris part aux groupes de travail tout au long du mandat, et ce quel que soit leur groupe d'origine, car cela a permis de bien travailler sur ce mandat.

Il remercie ceux qui ont contribué au débat collectif sans défendre d'intérêt privé. Il remercie plus particulièrement les élus ne se représentant pas pour leur investissement au service des Rédenois.

Il adresse des remerciements plus particuliers à M. LE GALL, 1^{er} Adjoint, qui l'a accompagné tout au long du mandat avec efficacité, sa présence a été un soutien permanent et constant, notamment quand M. le Maire n'était pas disponible.

Il remercie également les agents pour leurs investissements du quotidien, la qualité des échanges. Ils sont des agents investis et ils représentent une chance pour la collectivité.

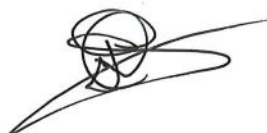
Il termine en remerciant la DGS, qui a accompagné le Conseil tout au long du mandat pour son efficacité.

Il remercie à nouveau l'ensemble des conseillers.

Fin de la séance à 19h50

Fait à REDENE, le, 12/03/2026,

La Secrétaire, Leslie COLLINS



Le Maire, Yves BERNICOT

